

Conditions Générales de Vente

L'entreprise La Conciergerie by Mademoiselle Décore (appelée « le Prestataire ») est une entreprise de prestation de services, d'intendance, de conciergerie et de gestion locative à destination des professionnels et des particuliers (appelé « le Client »). Le Prestataire peut intervenir, selon l'accord des Parties et en fonction des compétences nécessaires pour la fourniture de services, en qualité de Prestataire direct ou en qualité d'intermédiaire dans le cadre d'une mise en relation des clients et de prestataires ou fournisseurs tiers (ci-après désignées « Les Prestataires & Fournisseurs Tiers »), il appartient alors au client de se référer aux Conditions Générales de Vente des Prestataires et Fournisseurs Tiers, en complément des présentes.

1. Objet et Application des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) en date du 1er Avril 2019 ont pour objet de régir les termes et conditions applicables entre le Prestataire et ses clients pour la réalisation des Prestations réalisées soit de manière ponctuelle soit de manière régulière par la souscription d'un forfait.

Toute commande de Prestations implique irrévocablement l'acceptation par le Client des présentes CGV (accessibles sur le site internet www.la-conciergerie-by-m.fr). Les détails de la prestation figureront sur le contrat de prestation à signer par le Client. Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les CGV avant de passer toute commande de Prestations.

2. Commande

2.1 Conditions Applicables à toutes les Commandes

Toute commande ne deviendra définitive qu'après avoir été confirmée par écrit par le Prestataire par voie électronique, à l'adresse : la.conciergerie@laposte.net ou par voie postale. Si les Prestations ne peuvent être réalisées dans les conditions envisagées au moment de la réalisation de la proposition tarifaire par le Prestataire, cette dernière s'engage à mettre en place tous les moyens raisonnablement possibles afin de formuler une proposition alternative au client. Les propositions alternatives ne seront cependant mises en œuvre qu'après l'accord écrit du client. A défaut de confirmation de la commande par le Prestataire sous 48 heures ou si aucune solution de remplacement n'est trouvée ou acceptée par le client, la commande sera réputée non acceptée sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse être demandée par le client. Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être transféré au bénéfice d'un tiers sans l'accord préalable et écrit du Prestataire.

Toute demande de modification ou d'annulation par le client d'une commande confirmée par le Prestataire, devra intervenir au minimum trois (3) jours calendaires avant le début des Prestations pour être prise en considération. Étant précisé que toute demande de modification demeure néanmoins soumise à l'appréciation et à l'acceptation du Prestataire. Toute demande de modification ou d'annulation par le client intervenant après le délai défini à l'alinéa précédent pourra être rejetée par le Prestataire. En pareil cas, le prix de la commande restera dû par le client et les sommes déjà versées par le client ne seront en aucun cas restituées.

2.2 Conditions Particulières pour les Prestations pour lesquelles la Société intervient en tant qu'Intermédiaire

La commande de Prestations par le Client auprès du Prestataire ne fait en aucun cas présumer que la prestation de service est effectuée directement par le Prestataire. Malgré tout le soin apporté par le Prestataire, si ce dernier n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire ou de mandataire dans les rapports entre le Client et les Prestataires et Fournisseurs Tiers, le Prestataire n'encourt aucune responsabilité relative à l'exécution du contrat de vente et ou de prestation. Le Prestataire ne pourra également être tenu responsable des dommages ou préjudices de quelque nature que ce soit, qui seraient causés par les Prestataires et Fournisseurs Tiers y inclus les retards de livraison/réalisation ou la non-conformité d'un service. Les retards de réalisation n'emportent ni annulation, ni modification de la commande.

3. Tarifs & Règlement

Les Prestations seront facturées sur la base des tarifs définis dans la proposition tarifaire établie par le Prestataire pour le Client. Sauf indication contraire, les propositions tarifaires sont gratuites et valables deux (2) mois. Au-delà de ce délai, une nouvelle proposition tarifaire devra être établie. Pour les Prestations facturées à l'heure par la Société, toute demi-heure commencée restera due dans son intégralité.

Nonobstant l'alinéa précédent, le Prestataire peut être amené à modifier le prix des Prestations (y compris dans le cadre d'un Contrat au Forfait). Le Client en sera informé au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur des modifications. En cas de désaccord, le client aura la faculté de résilier le Contrat au Forfait sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement dans les deux (2) mois suivant l'entrée en vigueur des modifications.

A l'exception des Prestations réalisées dans le cadre d'un Contrat au Forfait, dès réalisation des Prestations, une facture sera envoyée au client. Après accord des Parties, les Prestations pourront être facturées sur une base mensuelle en cas de Prestations régulières ou récurrentes.

Pour tout Contrat au Forfait, une facture mensuelle sera envoyée au client en fin de mois pour les Prestations réalisées au cours du mois. Les factures seront envoyées au client par courrier électronique ou, sur demande, par courrier postal. Le paiement s'effectuera à réception de facture et au plus tard quinze (15) jours après la date d'envoi de la facture. Les règlements peuvent être effectués par chèque, par virement bancaire ou en espèces.

À défaut de paiement à la date d'échéance prévue, il sera appliqué des pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur. Pour les clients professionnels et conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard définies au présent article, une obligation pour le client de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Tous les prix sont nets, la TVA n'étant pas applicable (article 293 B du Code général des impôts).

4. Droit de Rétractation en cas de Vente à Distance

La loi française porte le droit de rétractation à 14 jours à compter de la date de la commande ou de la validation d'une proposition tarifaire réalisée par internet, par correspondance ou par téléphone. Pendant ce délai, le client pourra annuler sa commande.

Pour cela, il convient d'adresser un courriel à la.conciergerie@laposte.net ou un courrier postal à La Conciergerie by Mademoiselle Décore 36 rue de l'église 62170 Montreuil sur mer.

La Société ne pourra prendre en compte aucune demande de rétractation orale. Suivant l'article L121-20-13 du Code de la consommation, le client dispose de 14 jours à partir de la date d'envoi de sa commande pour changer d'avis. Pendant ce délai, le client peut changer d'avis et annuler sa commande sans avoir à fournir de justificatif ou d'explication.

Il ne sera redevable d'aucune somme au titre de pénalités ou autres. Tout acompte versé à la commande lui sera remboursé intégralement, au plus tard dans les 30 jours après la notification de la rétractation (suivant l'article L121-20-1 du Code de la consommation). Le service ne prendra effet qu'à l'échéance de ce délai de 14 jours si le client n'a pas utilisé son droit pour se rétracter (suivant l'article L121-20-13 du Code de la consommation).

Les Prestations commandées prendront effet au terme de la période de rétractation. Toutefois s'il est certain qu'il ne souhaite pas utiliser son droit de rétractation et qu'il veut que les Prestations commencent avant ce délai de 14 jours, le client peut renoncer expressément à son droit de rétractation en l'indiquant de manière manuscrite. Dès lors, les Prestations pourront commencer à réception du bon de commande.

5. Résiliation

Dans le cas d'un Contrat au Forfait, si celui-ci prévoit expressément la possibilité pour le Client de résilier prématurément le Contrat au Forfait, cette résiliation ne pourra intervenir qu'après réception par le Prestataire d'une dénonciation du Contrat au Forfait par notification écrite du client par voie postale. En pareil cas, la résiliation du Contrat au Forfait sera effective à l'échéance du mois suivant la réception de la notification. Les Prestations, objets du Contrat au Forfait, seront réalisées et facturées jusqu'à la date effective de la résiliation.

Le Prestataire se réserve le droit de résilier un Contrat au Forfait le liant à son client à tout moment et sans avoir à se justifier. Si des sommes ont été engagées par le Client pour des Prestations non encore réalisées, un remboursement sera alors effectué.

En cas de non-paiement par le Client aux échéances convenues dans le Contrat au Forfait, le Prestataire pourra procéder à la résiliation du Contrat au Forfait sans qu'aucune indemnité ne soit mise à sa charge et sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts par le Prestataire.

6. Responsabilité & Assurance

Le Client reconnaît expressément que dans le cadre de ses Prestations, le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens, que ce soit pour les Prestations réalisées en qualité de prestataire ou en qualité de simple intermédiaire. Dans le cadre des Prestations réalisées par le Prestataire en tant qu'intermédiaire, outre sa responsabilité en tant qu'intermédiaire, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée pour tout litige relatif à la qualité des produits ou des services (y compris le respect des délais ou du cahier des charges) livrés ou réalisés par un Prestataire et Fournisseur Tiers.

Si le Client confie un jeu de clés de son domicile au Prestataire afin d'effectuer une Prestation en son absence, une décharge sera signée par le Client afin que ce dernier – déclare ne pas avoir d'argent liquide, de bijoux ou tout autre objet de valeur à son domicile et – dégage le Prestataire de toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient résulter de l'intervention ou l'occupation même temporaire, sur son domicile par des tiers.

En aucune circonstance, le Prestataire ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels (consécutifs ou non) ou indirects, tels que, notamment, pertes de marché, préjudice commercial, pertes de profit, etc. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire sera limitée aux dommages matériels directs occasionnés par une faute prouvée de sa part et ne saurait excéder 30% du montant de la commande concernée.

Le Prestataire est titulaire d'une police d'assurance multirisque professionnelle pour l'accomplissement de son activité.

7. Engagement du Client/Propriétaire

Le Client s'engage au respect de l'ensemble des lois et règlements qui lui sont applicables notamment celle relative à la location d'un meublé de tourisme. En aucun cas le Prestataire ne saurait être responsable du non-respect par le Client de ses obligations légales ou fiscales.

Le Client s'engage à souscrire à sa charge une assurance tous risques et dommages directs ou indirects pouvant affecter l'ensemble de tous ses matériels et installations et déclare qu'il est et sera, pendant toute la durée des présentes, couvert par toutes polices d'assurance conformes aux usages en la matière, notamment au regard de sa responsabilité civile à l'égard des tiers. Une extension de garantie propriétaire loueur en meublé sera nécessaire, de telle sorte que le Prestataire ne soit jamais recherché en responsabilité à ce sujet. Le Propriétaire s'oblige à mettre à disposition du Locataire le bien loué avec ses mobiliers, équipements, matériels et objets conforme à l'état descriptif annexé au contrat et à respecter les obligations résultant de la présente convention. Le Propriétaire (ou le Prestataire) étant responsable irrévocablement du descriptif du bien fourni au Locataire.

La responsabilité de La Conciergerie by Mademoiselle Décore ne pourra être engagée au cas où des modifications affectant le bien loué ou son environnement n'auraient pas été portées à notre connaissance par le Propriétaire à la date de réservation ou qui interviendraient entre le moment de la réservation et l'entrée dans les lieux des locataires. La Conciergerie by Mademoiselle Décore ne peut être tenue responsable d'une faute du Propriétaire à ce sujet. Le Propriétaire reste à tout moment totalement responsable de la mise à disposition du bien loué.

8. Engagement du Prestataire

La mission dite de conciergerie porte notamment sur la recherche de clients désireux de louer à titre de location de courte durée un bien meublé correspondant à celui décrit dans le présent contrat ainsi que la fourniture de services para hôteliers, selon l'accord mis en place avec le Client.

9. Décès du Client

Par dérogation expresse aux dispositions de l'article 2003 du Code civil, le décès du Client n'emportera pas la résiliation de plein droit du contrat - et éventuellement des annexes - qui se poursuivront avec les ayants droit du Client fussent-ils mineurs ou autrement incapables.

10. Substitution - Cession

En cas de décès ou d'incapacité du Prestataire, le Client autorise expressément le Prestataire ou ses ayants droit à se substituer, pour l'exécution du présent contrat, toute personne physique ou morale.

En cas de cession de son fonds de commerce par le Prestataire ou si celui-ci confie l'exploitation dudit fonds à un locataire-gérant, le présent contrat se poursuivra au profit du cessionnaire ou du locataire-gérant, ce que le client accepte expressément.

Dans tous les cas visés ci-dessus, le Client devra être avisé dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les six mois de la substitution, de la cession ou de la location-gérance du fonds de commerce.

Le Client aura la faculté de résilier le présent contrat dans le mois qui suivra la réception de la lettre l'avisant de l'événement. S'il use de cette faculté, le Client devra faire connaître sa décision au nouveau Prestataire ou au Prestataire substitué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La résiliation prendra effet un mois après réception de ladite lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

11. Engagement de non discrimination

Il est ici rappelé que constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes en raison de leurs origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Le Prestataire informe le Client que toute discrimination commise à l'égard d'une personne est ainsi punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 225-2 du code pénal).

En conséquence , les parties prennent l'engagement exprès de n'opposer à un candidat à la location des présents biens aucun refus fondé sur un motif discriminatoire au sens de l' article 225-1 du code pénal. Par ailleurs, le Client s' interdit expressément de donner au Prestataire des directives et consignes, verbales ou écrites, tendant à refuser la location pour des motifs discriminatoires au sens de l' article 225-1 du code pénal.

12. Protection des Informations Personnelles (CNIL)

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles qui le concernent.

Pour exercer ces droits, le Client peut s'adresser au Prestataire, aux coordonnées ci-contre :

la.conciergerie@laposte.net

36 rue de l'église 62170 Montreuil sur mer

13. Confidentialité

Le Prestataire et le Client s'engagent, à tout moment, à respecter la confidentialité des informations communiquées par l'autre partie ou dont elle prendrait connaissance auprès de cette autre partie, avant, pendant ou après la réalisation des Prestations. De ce fait, sauf accord écrit, exprès et préalable de l'autre partie chacune des parties s'engage :

- à ne pas communiquer ces informations confidentielles à d'autres que ceux qui en ont besoin pour le bon déroulement des Prestations (y compris les Prestataires et Fournisseurs Tiers),
- à n'en faire aucun autre usage que celui de la bonne réalisation des Prestations.

Aux fins du présent article, on entend par « informations confidentielles », toute information commerciale, financière, personnelle ou autre, ayant un caractère confidentiel, appartenant ou détenue par l'une ou l'autre des parties et qui seront communiquées, sous quelque forme que ce soit à l'autre partie dans le cadre des Prestations.

14. Loi Applicable & Jurisdiction

De convention expresse, les présentes conditions générales de vente sont gouvernées par le Droit français. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution auquel donnerait lieu leur relation contractuelle. À défaut d'un règlement amiable à l'expiration d'un délai de trois (3) mois à compter de la date de notification du différend par la partie requérante à l'autre partie, compétence exclusive est donnée au Tribunal compétent de Boulogne sur mer pour statuer sur ce différend.

EI La Conciergerie by Mademoiselle Décore

36 rue de l'église 62170 Montreuil sur mer

SIRET n°914 229 190